**CONCOURS Cartes postales filmées 2024 « La grâce »**

**Autorisation de droits à l’image et de diffusion**

(à remplir par le représentant légal pour les mineur·es)

**Retourner un exemplaire de la présente autorisation dûment rempli**

**à Cinéma Parlant, et conserver un second exemplaire.**

Je soussigné·e :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal/ville :

Agissant en qualité de représentant légal du (ou des) enfant(s) :

Nom/prénom :

Nom/prénom :

Autorise :

• la prise d’une ou plusieurs photographie(s) ou vidéogrammes le (ou les) représentant pour la réalisation effectuée dans le cadre du concours **Cartes postales filmées** organisé à l’occasion du Printemps des Poètes 2024 par l’association Cinéma Parlant (49 rue Saint Nicolas, 49100 Angers),

• la diffusion et la publication d’une ou plusieurs photographie(s) ou vidéogrammes le (ou les) représentant dans le(s) cadre(s) énoncé(s) ci-après :

* diffusions dans les médias de formes et formats existants actuellement ou à venir, ainsi que dans tout lieu que l’association estimerait propice à promouvoir le concours pendant une durée de deux ans à compter du 22 février 2024,
* projections publiques organisées par l’association ou auxquelles l’association collabore, sous réserve qu’elles se fassent à titre non commercial pendant une durée de cinq ans à compter du 22 février 2024,
* DVD ou fichier numérique conservé dans la vidéothèque de l’association, qui le propose en consultation et en tant que support pédagogique dans le cadre d’actions de formation pour une durée permanente.

Toute personne ayant un droit exclusif sur son image et l’utilisation qui en est faite, à défaut d’accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, votre image ne pourra faire l’objet d’une quelconque fixation, utilisation, diffusion ou commercialisation.

Fait à , le

en deux exemplaires originaux.

Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour autorisation »